



**SPEED
SKATING
CANADA**

CHAMPIONNATS CANADIENS JEUNESSE SUR LONGUE PISTE

Format de la compétition

Publication : 16 novembre 2022

Révision : 6 janvier 2023

TABLE DES MATIÈRES

1. RENSEIGNEMENTS.....	3
1.1. Objet.....	3
1.2. Objectifs	3
2. COMPÉTITIONS NATIONALES.....	3
2.1. Championnats canadiens jeunesse sur longue piste (CJLP), 4 et 5 février 2023 (Fort St John, C.-B.).....	3
2.1.1. Date limite d'inscription.....	3
2.1.2. Critères d'inscription	5
2.1.3. Liste des programmes et événements.....	5
2.1.4 . Épreuve de style olympique - 500m	5
2.1.5. Épreuve de départ de masse canadien - 300 m.....	5
2.1.6. Épreuve de poursuite par équipe (4 tours)	6
2.1.7. Épreuve de départ de masse de l'ISU - 7 tours.....	7
2.1.8. Super finale canadienne de départ de masse - 1500m	10
2.1.9. Super finale basée sur les capacités - 1000m	10
2.1.10. Résultats et prix.....	10
2.1.11. Activités sociales.....	10
ANNEXE A : NOUVEAUX DÉPARTS	11
ANNEXE B - FORMAT DE JUMELAGE ET DE TIRAGE AU SORT	13
ANNEXE C - FORMULAIRE DE RETRAIT DE PATINAGE DE VITESSE CANADA	14

1. RENSEIGNEMENTS

1.1. Objet

L'objet du Bulletin des Championnats canadiens jeunesse sur longue piste est d'identifier les règlements techniques, les critères d'admissibilité et les formats de compétition liés aux Championnats canadiens jeunesse sur longue piste. Ce bulletin doit être utilisé conjointement avec le bulletin de la HP 202.

1.2. Objectifs

Les Championnats canadiens jeunesse se veulent le point central de la préparation des athlètes pour les patineurs qui sont au stade « S'entraîner à s'entraîner » du DLTA. Ces championnats offrent des courses significatives, de haut niveau et appropriées au développement, qui sont une source de motivation et une occasion de reconnaître les meilleurs patineurs en développement au Canada. Cet événement servira de première introduction aux compétitions nationales où les patineurs représentent leur association provinciale.

Les épreuves disputées dans le cadre des Championnats canadiens jeunesse sur longue piste renforcent les objectifs d'entraînement des patineurs au stade de développement « S'entraîner à s'entraîner ». Les épreuves considèrent une approche holistique du patinage et s'efforcent de développer non seulement le physique, mais aussi les aspects **cognitifs**, **mentaux** et **sociaux** du patinage. La philosophie de ces compétitions est de créer des environnements de course qui engagent les athlètes sur le plan cognitif par le biais de courses serrées. En outre, la prise en compte sociale des épreuves par équipe et le mélange des groupes d'âge créent des interactions sociales entre les patineurs tout en offrant différents défis mentaux. **Organisés comme des championnats à distance unique, il n'y aura pas de calendrier de points, de récompenses d'association membre ou de champion général.**

2. COMPÉTITIONS NATIONALES

2.1. Championnats canadiens jeunesse sur longue piste (CJLP), 4 et 5 février 2023 (Fort St John, C.-B.)

2.1.1. Date limite d'inscription

Inscriptions préliminaires - 19 jours avant

- Les formulaires d'inscription préliminaire des associations provinciale sont reçus par PVC.
- Comprend toutes les informations relatives aux patineurs **admissibles** (nom, sexe identifié, numéro de PVC, date de naissance, classe d'âge, club/association provinciale).
 - En ce qui concerne la catégorie de sexe des participants, veuillez vous référer à la [Politique en matière d'équité, de diversité et d'inclusion de PVC](#), section 5.
- Un(e) patineur(euse) admissible est défini comme tout(e) patineur(euse) qui a satisfait aux exigences d'inscription et qui a **l'intention d'accepter une place dans l'équipe de son**

association membre s'il (ou elle) est sélectionné(e) par cette dernière. Une association membre peut imposer des critères d'admissibilité supplémentaires à ses patineurs.

- Les associations provinciales sont encouragées à inclure des remplaçants dans l'inscription préliminaire afin de faciliter la réaffectation des places si des places supplémentaires deviennent disponibles pour la branche.
- Les inscriptions préliminaires **nécessitent** que les temps de semis soient identifiés.
- PVC envoie les inscriptions préliminaires au (ou à la) coordonnateur(trice) de la compétition pour vérification de l'admissibilité et saisie dans GCPV/Gestion de l'événement.
- Les associations provinciales qui sont au courant des places disponibles avant la date limite d'inscription préliminaire (quota que l'association provinciale n'utilisera pas) sont priées d'informer PVC de la libération de ces places dès que possible.
- Les formulaires seront envoyés aux associations provinciales et seront disponibles sur le site Internet de PVC.

Notification - 14 jours avant

- Quand le formulaire d'inscription préliminaire d'une association provinciale indique que les places garanties d'une association provinciale ne seront pas remplies, les places non utilisées seront réattribuées selon l'ordre de la liste de classement de l'association provinciale jusqu'à ce que toutes les places soient remplies. Les associations provinciales seront informées des places supplémentaires disponibles au moins quatorze (14) jours avant la date de début de la compétition.

Inscriptions finales - 10 jours avant

- Les inscriptions finales doivent être confirmées et soumises au bureau de PVC sur le formulaire d'inscription de l'association provinciale.
- Comprend les informations de tous les patineurs qualifiés et confirmés, y compris toutes les informations personnelles énumérées ci-dessus **et les temps de classement sur 500 m.**

Patineurs de remplacement

- Aucun(e) patineur(euse), remplaçant(e) ou autre, ne sera accepté(e) après la date limite d'inscription finale.

Les inscriptions finales sont envoyées au (ou à la) coordonnateur(trice) de la compétition pour vérification des temps de classement et de l'organisation de la rencontre.

Les inscriptions préliminaires doivent être soumises au siège social de PVC au plus tard le :

- **16 janvier 2023**

Les inscriptions finales doivent être soumises au siège social de PVC avant le :

- **25 janvier 2023**

Les exigences en matière de citoyenneté sont décrites dans la règle 109 de la Constitution et Règlement général de l'ISU.

2.1.2. Critères d'inscription

Pour pouvoir participer aux championnats CJLP, les athlètes doivent appartenir à la catégorie d'âge Jeunesse 11, Jeunesse 12 ou Jeunesse 13.

- Le nombre maximum d'inscriptions par division est de 24 patineurs.
- Les inscriptions aux divisions sont détaillées dans le tableau ci-dessous (sur la base des chiffres d'inscription provinciaux/territoriaux). Les inscriptions inutilisées dans chaque association provinciale seront attribuées en fonction du (ou de la) patineur(euse) le plus rapide suivant sur la base de son temps de classement sur 500 m figurant sur la liste d'inscription.

Alberta	2	Nunavut	2
Colombie-Britannique	2	Ontario	2
Manitoba	2	Île-du-Prince-Édouard	2
Nouveau Brunswick	2	Québec	2
Terre-Neuve-et-Labrador	1	Saskatchewan	2
Territoires du Nord-Ouest	2	Yukon	1
Nouvelle-Écosse	2		

2.1.3. Liste des programmes et événements

Division	Jour 1	Jour 2
Garçons / Filles 11 12 13	500 m - style olympique 300 m - départ de masse canadien Quatre tours - poursuite par équipe	Sept tours - Finale départ de masse de l'ISU 1500m - Super finale canadienne avec départ de masse 1000m - Super finale canadienne d'habileté avec départ de masse

Toutes les courses avec départ de masse (départ de masse canadien et départ de masse de l'ISU) seront disputées sur le couloir de course intérieur.

Le classement pour la compétition sera basé sur le meilleur temps de la saison sur 500 m en style olympique*.

2.1.4 . Épreuve de style olympique - 500 m

- Le temps de classement pour le 500 m style olympique doit être soumis sur le formulaire d'inscription officiel de PVC.

2.1.5. Épreuve de départ de masse canadien - 300m

Le classement du 300 m avec départ de masse canadien se fera en fonction des résultats du 500 m en style olympique au CJLP (en cas de DNF, de pénalité ou de chute, le temps de classement du 500 m du (ou de la) patineur(euse) (avec correction si nécessaire) sera utilisé pour le classement ultérieur).

Note: La conversion de temps de 500 m entre l'intérieur et l'extérieur est de 1,08

- $\text{Temps Intérieur} \times 1.08 = \text{Temps Extérieur}$
- $\text{Temps Extérieur} / 1.08 = \text{Temps Intérieur}$

Un maximum de six patineurs sera placé sur la ligne pour une course donnée.

300 m : manches (Six patineurs sur la ligne)

A	B	C	D
1	2	3	4
8	7	6	5
9	10	11	12
16	15	14	13
17	18	19	20
24	23	22	21

300m : Finales (six patineurs sur la ligne)

Finale A	Premier(ère) plus les deux prochaines deuxième positions les plus rapides des manches.
Finale B	Les deuxième positions restantes, plus les quatre prochaines troisième positions les plus rapides.
Finale C	Les troisième positions restantes, plus les quatre prochaines quatrième positions les plus rapides.
Finale D	Tous les patineurs restants

2.1.6. Épreuve de poursuite par équipe (quatre tours)

- Les poursuites par équipe doivent être patinées sur le couloir de course intérieur.
- Les équipes de poursuite par équipe seront formées sur la base des **capacités** des patineurs et de leurs temps sur 500 mètres. Les catégories sont les suivantes, tous les patineurs pouvant participer :

Catégorie garçons	11 à 13
Catégorie filles	11 à 13

- Les résultats du 500 m seront compilés en une liste par genre. Les équipes seront composées de groupes de quatre patineurs, à l'exception des groupes de la finale dans lesquels les équipes peuvent être composées de trois à cinq patineurs en cas de nombre impair.
- Tous les patineurs doivent terminer la poursuite par équipe et le temps du (ou de la) dernier(ère) patineur(euse) sera utilisé(e) comme temps d'arrivée.
- En utilisant une mesure de performance avec handicap (voir ci-dessous), les temps de 500 m des patineurs seront combinés pour créer un handicap. Par conséquent, les gagnants de cette épreuve seront l'équipe qui exécute le mieux la poursuite par équipe plutôt que l'équipe qui a le temps le plus rapide.

- Ce format de poursuite par équipe basé sur les capacités entraînera les patineurs à exécuter une poursuite par équipe avec des patineurs de capacités relatives. En limitant les écarts de capacités, les patineurs de chaque équipe seront plus proches les uns des autres et devraient donc être en mesure de mettre en œuvre une stratégie plus représentative de cette épreuve.
- Aucun(e) patineur(euse) ne peut être membre de plus d'une équipe de poursuite par équipe.
- Les paires de poursuite par équipe seront classées en fonction de la moyenne des temps de passage sur 500 m de tous les patineurs de l'équipe. L'équipe la plus rapide affrontera l'équipe la plus rapide suivante, et ainsi de suite.
- Toutes les poursuites par équipe seront menées comme une finale.
- Tout retrait de l'épreuve de poursuite par équipe doit être soumis au responsable des concurrents ou au comité d'organisation hôte le soir avant l'épreuve, les changements étant acceptés jusqu'à la fin de l'échauffement le jour de l'épreuve.
- Un minimum de trois (3) patineurs et un maximum de cinq (5) patineurs peuvent participer à la poursuite par équipe.
- Deux équipes de poursuite en équipe participeront à la course en même temps.
- Format :
 - Les temps sur 500 m du premier jour seront additionnés et divisés par le nombre de patineurs pour créer une moyenne.
 - Le temps moyen sera multiplié par un facteur de 3.2, ce qui donnera le temps d'arrivée prévu.
 - Prenez le temps d'arrivée de la course et soustrayez le temps prévu pour créer un écart entre le temps projeté et le temps patiné.
 - Plus le pourcentage d'écart est faible, meilleur est le classement de l'équipe.

Ex. Temps de 500 m des quatre patineurs : 40.15, 40.27, 40.33, 40.49

- Temps total : 161.24
- Moyenne : $161.24 / 4 = 40.31$
- Prévu: $40.31 \times 3.2 = 2:08.99$ (128.99 secondes)
- Temps de patinage : 2:15.10
- Écart de temps : 6.45 (secondes)
- Pourcentage en utilisant le temps projeté : $(6,11 / 128.99) = 4,74\%$ d'écart
- Plus le pourcentage d'écart est faible, meilleur est le résultat.
- Note : Le pourcentage d'écart peut être négatif si l'équipe patine en dessous de son temps prévu.

2.1.7. Épreuve de départ de masse de l'ISU - 7 tours

- Pour l'épreuve ISU de sept tours avec départ de masse, un maximum de 24 patineurs prendra le départ de la course, avec un maximum de six patineurs dans chaque rangée. Les places de départ seront basées sur le classement de l'épreuve du 300 m. La course se déroulera de la manière suivante.

Tour 0

- Le départ a lieu au milieu de la ligne droite d'arrivée (ligne d'arrivée de 1000 m). L'arrivée de la course se fera à la ligne d'arrivée au bout de la ligne droite d'arrivée (ligne d'arrivée de 500 m).
- Au départ de la course, à la ligne d'arrivée, sept tours restants sont indiqués.

Tour 1

- Tour de formation, personne ne doit augmenter sa vitesse pour obtenir un avantage de course. À la fin du tour, un coup de canon sera donné pour signaler le début des tours de course. À la ligne d'arrivée, il reste six tours à parcourir.

Tour 2

- Tour de course, à la ligne d'arrivée cinq tours restants sont indiqués.

Tour 3

- Tour de course, à la fin du tour une cloche signale le début d'un tour de sprint. À la ligne d'arrivée quatre tours restants sont indiqués.

Tour 4

- Tour de course, points de sprint intermédiaire attribués aux trois premiers patineurs à la ligne d'arrivée, 3-2-1. À la ligne d'arrivée, trois tours restants sont indiqués.

Tour 5

- Tour de course, à la ligne d'arrivée deux tours restants sont indiqués.

Tour 6

- Tour de course, à la fin du tour, une cloche signale le début du tour de sprint final. À la ligne d'arrivée, un tour restant est indiqué.

Tour 7

- Tour de course, points donnés aux six premiers patineurs à la ligne d'arrivée 30, 20, 10, 4, 2, 1.

Attribution des points de sprint :

- Sprint intermédiaire : Les trois (3) premiers patineurs obtiendront des points de sprint 3-2-1.
- Sprint final : Les six (6) premiers gagnent 30-20-10-4-2-1 points de sprint.

Résultats des courses

- a) Les trois premiers patineurs du sprint final (première à la troisième place) seront classés 1 - 2 - 3 dans la course.
- b) Les autres concurrents seront classés en fonction de leurs points de sprint accumulés dans les sprints intermédiaires et finaux.
- c) Pour les concurrents ayant le même total de points de sprint, le temps final à l'arrivée les départagera.
- d) Les concurrents sans points de sprint seront classés en fonction de leur temps final à l'arrivée.
- e) Les concurrents qui ne terminent pas la course seront classés en fonction du nombre de tours qu'ils ont effectués avant d'être doublés ou d'abandonner la course. Si deux concurrents ou plus abandonnent la course pour une raison quelconque (par exemple, chute, blessure, bris de patins) au cours du même tour, ils seront classés en fonction de leur dernier temps intermédiaire.
- f) Pour les concurrents qui ne terminent pas la course, les points gagnés par le concurrent dans les sprints intermédiaires ne seront pas pris en compte pour le résultat final de la course, ces points de sprints intermédiaires ne seront pas réattribués à d'autres concurrents.

Règles de course en départ de masse

- a) Les règles générales de course seront conformes à la règle 253, paragraphe 4b de l'ISU (Règlements spéciaux et règles techniques, patinage de vitesse).
- b) La course se déroulera selon les principes de « Franc jeu ».
 - i. Aucun(e) concurrent(e) ne doit causer l'obstruction d'autres concurrents.
 - ii. Les concurrents doivent faire attention pendant la course pour éviter de provoquer des situations dangereuses.
 - iii. Toute conduite jugée antisportive peut entraîner la disqualification. L'arbitre a le pouvoir de disqualifier le(s) concurrent(s) concerné(s).
 - iv. Un(e) compétiteur(trice) obstrué(e) peut passer à la ronde suivante à la seule discrétion de l'arbitre.
- c) Les concurrents dépassés d'un tour complet par le (ou la) patineur(euse) de tête doivent abandonner la course immédiatement.
 - i. Les concurrents doublés et les autres concurrents abandonnant la course doivent se déplacer vers la partie extérieure de la piste et entrer dans la loge des entraîneurs sur la ligne droite de croisement dès que possible après qu'ils ont été dépassés ou ont abandonné la course et doivent rester dans la loge des entraîneurs jusqu'à la fin de la course.
 - ii. L'équipement technique peut être utilisé pour signaler les concurrents dépassés.
- d) L'arbitre est habilité à arrêter la course (règle 216 de l'ISU, paragraphe 2g) s'il y a des problèmes de sécurité dans le cas d'un(e) concurrent(e) tombé(e) ou blessé(e).
 - i. La course sera alors arrêtée par un coup de feu ou un coup de sifflet du (ou de la) préposé(e) au départ (starter) ou de l'arbitre. Des équipements techniques peuvent être utilisés pour signaler l'arrêt de la course.
 - ii. L'arbitre décide si et quand un nouveau départ de la course sera donné.
 - iii. Si la course est arrêtée pour des raisons de sécurité, la distance totale de la course sera remise en jeu et un nouveau départ sera organisé.
 - iv. Aucun nouveau départ ne sera autorisé pour les concurrents qui ont été disqualifiés pour violation des règles, qui ont été doublés ou qui ont abandonné la course avant l'incident qui a provoqué l'arrêt de la course.
 - v. Si un « accident » se produit pendant le premier tour avec un grand groupe de patineurs (six ou plus), la course sera arrêtée et un nouveau départ sera immédiatement donné.
- e) Disqualification
 - i. Pendant la procédure de départ, les concurrents qui avancent et sortent de leur rang de départ avant le coup de feu seront disqualifiés.
 - ii. Le premier tour doit être patiné « en un seul groupe » sans accélérations rapides. Toute infraction à cette règle entraînera une disqualification.

- iii. Les patineurs qui ne répondent pas aux exigences de sécurité ([PVC D3-300](#) / [communication ISU 2477](#)) ne seront pas autorisés à concourir ou seront disqualifiés s'ils violent ces exigences pendant la course.
- iv. Les obstructions graves ou tout autre comportement antisportif à l'encontre d'un(e) ou plusieurs autres concurrents entraîneront une disqualification.

2.1.8. Super finale canadienne de départ de masse - 1500 m

- Le classement pour l'épreuve canadienne de 1500 m avec départ de masse sera basé sur les points obtenus lors des épreuves de 300 m, 500 m et sept tours. Il y aura un maximum de huit patineurs par finale.

2.1.9. Super finale basée sur les capacités - 1000 m

- Cet événement est purement basé sur les **habiletés** et non sur l'âge.
- Les patineurs seront classés dans chaque genre respectif en utilisant leur temps de 500 m du premier jour de l'événement. (En cas de DNF, de pénalité ou de chute, le temps de départ du (ou de la) patineur(euse) sur 500 m (avec correction si nécessaire) sera utilisé pour le classement ultérieur).
- Les finales seront composées de huit patineurs. **Tous les patineurs seront inclus dans une super finale.**
- La place de départ sera basée sur le classement. (Patineur(euse) classé(e) premier(ère) sera premier(ère) sur la ligne de départ)

2.1.10. Résultats et prix

- Les champions et médaillés des distances individuelles recevront des prix pour les 300 m, 500 m, sept tours ISU départ de masse et 1500 m. Aucun titre de champion(ne) du classement général ne sera attribué.
- Les prix de la super finale 1000 m et de la poursuite par équipe seront décernés par le comité d'organisation hôte.
- Tous les prix seront décernés sur le site immédiatement après chaque journée de course.
- Les médailles individuelles de distance seront décernées par PVC.

2.1.11. Activités sociales

La priorité numéro un de Patinage de vitesse Canada est la santé et le bien-être de notre communauté de patinage de vitesse et du grand public qui vit, travaille et joue dans nos espaces partagés. Patinage de vitesse Canada pourrait suspendre l'inclusion d'un banquet pour les événements du championnat en 2022-2023 afin d'atténuer les risques associés aux grands rassemblements intérieurs. Le comité d'organisation hôte peut choisir d'inclure des activités à moindre risque pour remplacer le banquet et célébrer les réalisations des participants aux championnats jeunesse.



ANNEXES

ANNEXE A : NOUVEAUX DÉPARTS

Autorisation de nouveaux départs dans l'épreuve de 500 m style olympique aux Championnats canadiens jeunesse sur longue piste

Étant donné que l'objectif premier des Championnats canadiens jeunesse sur longue piste est le développement des patineurs et que l'épreuve du 500 m est utilisée pour le classement des épreuves subséquentes aux Championnats canadiens jeunesse sur longue piste, les patineurs auront droit à un nouveau départ dans les conditions suivantes.

A. Dans les circonstances suivantes, les patineurs se verront accorder un nouveau départ et sont toujours admissibles aux médailles et au classement national :

- L'athlète a été gêné(e) sans qu'il y ait faute de sa part (ex. problème de croisement).
- Panne d'équipement avant la course dont l'arbitre en chef a été informé.

B. Dans les circonstances suivantes, les patineurs sont admissibles à un nouveau départ pour les temps de demi-finales seulement :

- L'athlète ne termine pas la course en raison d'une chute ou d'une disqualification.
 - Si un(e) athlète est disqualifié(e) au départ (double faux départ), il prendra immédiatement un nouveau départ, avec la paire de course.
 - Si un(e) athlète ne change pas de voie.
- Pouvoir discrétionnaire de l'arbitre en chef
- Le (ou la) patineur(euse) n'a pas commencé la course (DNS) de façon involontaire

ANNEXE B – FORMAT DE JUMELAGE ET DE TIRAGE AU SORT

Cette annexe décrit le format de jumelage et de tirage au sort pour les Championnats canadiens jeunesse sur longue piste. L'ordre inverse peut être appliqué si l'arbitre en chef, l'expert sportif, l'organisateur de l'événement et/ou les arbitres le jugent nécessaire (par exemple, pour des raisons de sécurité, d'état de la glace, de météo, de temps d'inscription, de nombre d'inscriptions).

Format de jumelage et de tirage au sort pour l'épreuve de 500 m en style olympique

ORDRE DE CLASSEMENT (Tirage au sort basé sur les meilleurs temps de qualification)		ORDRE DE DÉPART
GROUPE 1	Les quatre plus rapides	Paire 1 Paire 2
GROUPE 2	Les quatre prochains plus rapides	Paire 3 Paire 4
GROUPE 3	Les quatre prochains plus rapides	Paire 5 Paire 6
GROUPE 4	Les quatre prochains plus rapides	Paire 7 Paire 8
GROUPE 5	Les quatre prochains plus rapides	Paire 9 Paire 10
GROUPE 6	Les quatre prochains plus rapides	Paire 11 Paire 12

ANNEXE C - FORMULAIRE DE RETRAIT DE PATINAGE DE VITESSE CANADA

Date de la compétition : _____	Retrait pour distance : _____	<input type="checkbox"/> 300 m <input type="checkbox"/> 500 m <input type="checkbox"/> 1000 m <input type="checkbox"/> 1500m <input type="checkbox"/> Sept tours départ de masse <input type="checkbox"/> Poursuite par équipe _____
	Heure de l'épreuve sur l'horaire des courses : _____	
Nom de l'athlète : _____	Signature de l'athlète : _____	

Raison officielle du retrait

Nom du médecin ou de l'entraîneur : _____	Signature du médecin ou de l'entraîneur(e) : _____
---	--

À L'USAGE EXCLUSIF DE L'ARBITRE EN CHEF :

Date de réception : _____ Temps reçu : _____

Signature de l'arbitre en chef: _____